

**ACCORD PLAN DE CARRIERE  
ENCADREMENT**

A terme, soit le **1er MARS 2007**- suite à l'accord modernisation du 5.07.2002 - le plan de carrière de « L'ENCADREMENT TECHNIQUE », se déroulera comme indiqué sur le tableau ci-joint.

Pour atteindre la grille de l'encadrement technique ci-jointe au **1<sup>er</sup> MARS 2007**, le calendrier mis en place est le suivant :

- Au **1<sup>er</sup> MARS 2004**, revalorisation de la grille de l'encadrement technique de 3 points.
- Au **1<sup>ER</sup> MARS 2005** revalorisation de la grille de l'encadrement technique de 2 points.
- Au **1<sup>ER</sup> MARS 2007** revalorisation de la grille de l'encadrement technique de 3 points.
- Au **1<sup>ER</sup> MARS 2005** repositionnement des qualifications « adjoint et chef de service » Entretien général et expédition, « adjoint chef d'établissement et assimilés ».

Veurey, le 16 décembre 2003